

ADÉ

Séance du 15 juin 2026

Membres en exercice :

15

Date de la convocation : 11/06/2026

Le quinze juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

Présents : 11

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Patrick LAYERLE, Elodie TOURREILLE, Céline BRUNET, Marco ORLANDO, Sandra LALANNE, Sylvie LAURON.

Représentés : Maryline CARASSUS représentée par Xavier DUPUIS, Emilie DA SILVA représentée par Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO.

Excusés : Manuel DUARTE, Marc JEANSON.

Absents :

Secrétaire de séance : Sandra LALANNE.

Objet : Demande occupation du domaine public pour un food truck - DE_041_2026

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-3 et L2125-1 à L2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance ;

Considérant la demande de stationnement de monsieur Franck JURAND gérant du Truckforyou ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte** la demande exposée ci-dessus,
- **Prend** acte que les jours de présence restent à définir,
- **Fixe** à 15€ par jour la redevance d'occupation du domaine public,
- **Précise** que les frais de raccordement, d'abonnement au réseau électrique seront à la charge du demandeur,
- **Charge** monsieur le maire d'effectuer toutes les signatures et démarches nécessaires à cette affaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,
Sandra LALANNE

